Beaupreau
en Mauges

Arrêté

BEM_AT_2025_0821

Arrêté temporaire de circulation
Bâchage de toiture

AVENUE DU CHEMIN VERT , RUE NOTRE DAME DE BON SECOURS (LE PIN-EN-MAUGES)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-9,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,
VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,,
VU la demande par laquelle **BELFOR demeurant 10, rue HENRY JARRY 49130 LES PONTS DE CÉ représentée par Monsieur Benoit BARRET** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,
CONSIDÉRANT que des travaux **de bâchage** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, **du 20/10/2025 au 21/10/2025) AVENUE DU CHEMIN VERT, RUE NOTRE DAME DE BON SECOURS (PIN EN MAUGES)** ,

ARRÊTE

ARTICLE 1
À compter du 20/10/2025 et jusqu'au 21/10/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- AVENUE DU CHEMIN VERT (LE PIN-EN-MAUGES)
- NOTRE DAME DE BON SECURS (PIN EN MAUGES)
- La circulation des véhicules est interdite ;
- Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme dangereux au sens de l'article R. 417-9 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

ARTICLE 2 - SIGNALISATION
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, BELFOR.

ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION
De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 09 octobre 2025
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN

MAIRIE DE BEAUPREAU-EN-MAUGES
MAINE & LOIRE

Pour le maire empêché
Didier SAUVESTRE - 1er adjoint
Beaupréau-en-Mauges

DIFFUSION:

- *BELFOR*
- *BRANGEON*
- *HDV*
- *Pompier de La Poitevinière*
- *Mairie Le Pin en Mauges*

ANNEXES:
PLAN

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Beaupreau
en Mauges
Ville de Beaupréau-en-Mauges
2 rue Robert Schuman - CS10063
Beaupreau
49602 BEAUPREAU-EN-MAUGES CEDEX
T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82
accueil@beaupreauenmauges.fr / Facebook

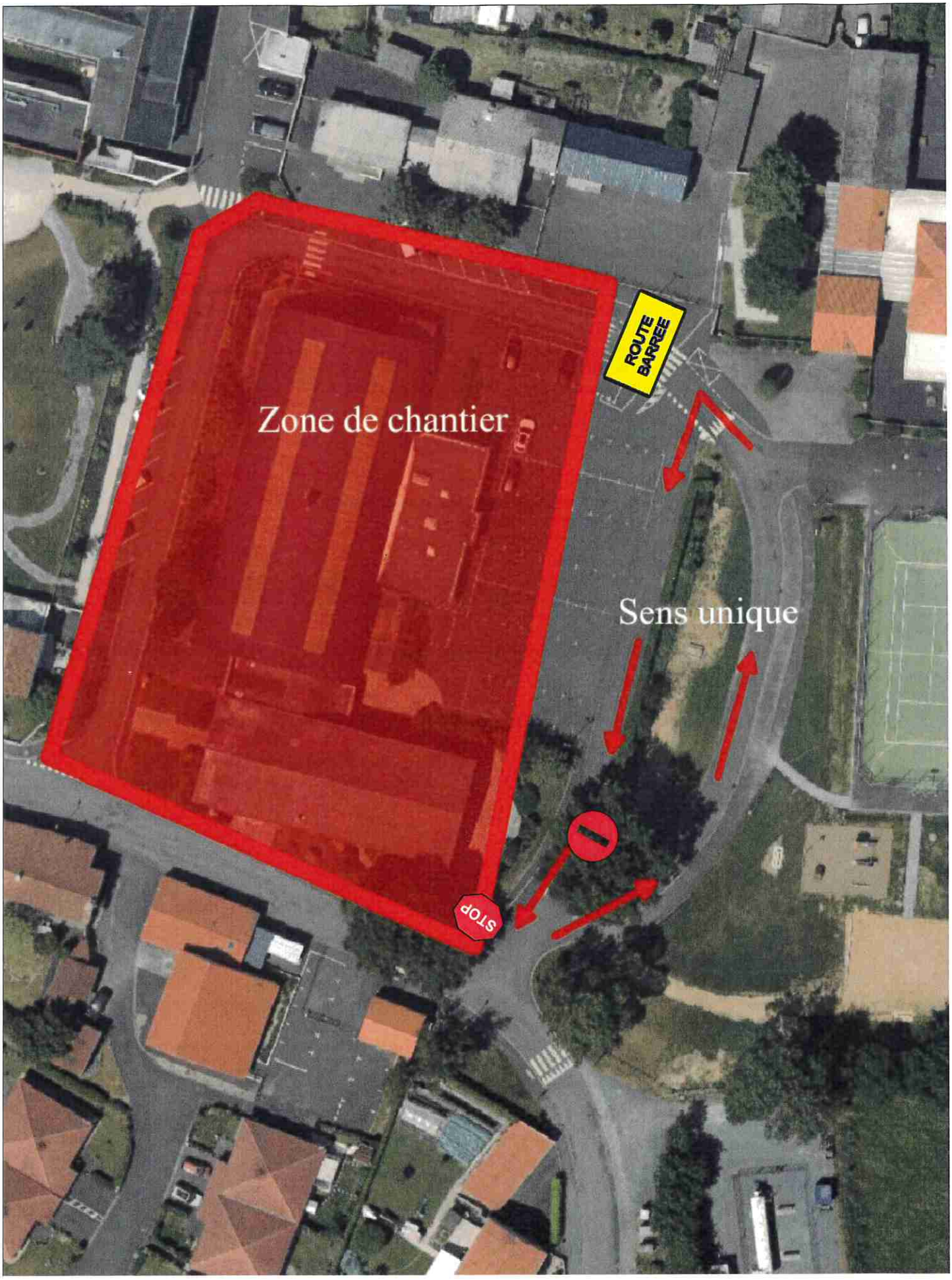
Zone de chantier
ROUTE BARREE
Sens unique
STOP